

Rapport financier 2023

version 1.0 du 15 mai 2024

Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne

Direction des Affaires Financières



Sommaire :

- P. 04 Introduction
- P. 06 Tome 1 : Les comptes annuels
- P. 18 Tome 2 : L'exécution budgétaire
- P. 29 Annexes

Résumé :

Le présent document constitue le rapport financier de l'exercice 2023 du CHU Dijon Bourgogne prévu à l'article R.6145-44 du Code de la Santé Publique pour l'ensemble des établissements publics de santé. Le rapport financier est un document de synthèse unique, commun à l'ordonnateur et au comptable qui accompagne le compte financier de l'établissement.

Textes de référence :

- Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6145-44 et R.6145-61-4
- Arrêté du 20 décembre 2022 modifiant les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé

Diffusion :

- Membres du conseil de surveillance, de la commission médicale d'établissement et du comité social d'établissement.
- Membres du directoire.
- Membres du comité de direction.
- Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté.
- Conseil Départemental de la Côte-d'Or.
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

	CONCEPTION	
NOM	Pascal TAFFUT	Georges COUDERC
FONCTION	Directeur des affaires financières et du contrôle interne	Chef du service comptable
SIGNATURE	<i>Signé</i>	<i>Signé</i>

	VERIFICATION ET APPROBATION	
NOM	Alain BONNIN	Freddy SERVEAUX
FONCTION	Président de la Commission Médicale d'Établissement	Directeur Général
SIGNATURE	<i>Signé</i>	<i>Signé</i>



Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 4/46

Introduction

Introduction

L'exercice 2023 du CHU Dijon Bourgogne a été marqué par la fin du cycle de crises sanitaires initié début 2020, avec la fin de l'épisode grippe-Covid-19 combiné à une épidémie de bronchiolite inédites qui a produit des effets indésirables jusqu'à la mi-février. Le retour à la normale s'est opéré de façon plus lente que prévu en raison d'une de tensions chroniques sur les recrutements de ressources humaines paramédicales.

Parallèlement, le CHU Dijon Bourgogne a adopté fin 2023 son projet d'établissement pour la période 2024-2028 afin de structurer ses priorités en matière de soins, d'enseignement, de formation, de recherche, de dialogue social, de responsabilité environnementale et de cadre managérial.

De façon générale, le CHU Dijon Bourgogne (CHU) a assuré :

- Le maintien de l'activité du CHU comme fil conducteur : en dépit des difficultés, notamment en termes de difficultés persistantes de recrutement de ressources humaines soignantes spécialisées (en particulier sur les blocs opératoires), l'activité globale de l'établissement a connu une augmentation de +2,7% (en séjours), portée essentiellement par l'activité ambulatoire (+3%) et, dans une moindre mesure par les séances de dialyse (+1%), conjuguée à une hausse de +2% de l'activité d'hospitalisation complète, au contraire de l'année précédente. Ces résultats sont à nuancer par la tendance baissière des naissances (-3,9%) dans un contexte démographique national et régional en très net recul par rapport à 2022. Cette tendance baissière constatée est désormais structurellement accélérée. Elle est à mettre en regard avec le vieillissement de la population de l'ex-région Bourgogne, également structurel et qui s'accélère, aboutissant à un nombre croissant de patients âgés poly-pathologiques dont la prise en charge dans les meilleures conditions constitue, et constituera à l'avenir, un défi de santé publique majeur. On note également une légère baisse de la durée moyenne de séjour en hospitalisation complète traduisant les effets d'ajustements organisationnels internes ; lesquels sont d'autant plus significatifs que les difficultés d'aval sanitaires (SSR, HAD) comme médico-social (EHPAD) ont été constatés tout au long de l'exercice.
- Le lancement ou la continuation de travaux d'extension au soutien de l'activité : à la dynamique de retour à une activité normale sans crises exogènes impactantes, s'ajoutent plusieurs projets architecturaux et organisationnels d'envergure qui ont été menés à terme et inaugurés au cours de l'année 2023. Ce fut notamment le cas du nouveau service des urgences pédiatriques (SUP) entièrement rénové, qui a ouvert ses portes à l'été 2023, ainsi que le nouveau bâtiment Bocage Central Nord-Est (BCNE). Ce bâtiment accueille notamment une nouvelle unité de thérapie brève pour patients suicidaires (UITB) venant renforcer l'offre de soins psychiatrique post-aigus, ainsi que des activités du service de neurologie comme le Centre Mémoire (CM2R). Parallèlement, les travaux inhérents à l'édification de l'Institut de la Fertilité, à un nouvel EHPAD à Champmaillot et à la nécessaire rénovation du SSR gériatrique se sont poursuivis.
- Un maintien significatif de la dynamique d'innovation et de recherche : la visite HCERES de février 2023, est venue conforter les axes stratégiques retenus, ainsi que l'engagement des professionnels et de l'institution dans la recherche et l'innovation. A l'heure de l'intelligence artificielle (IA) sur la base de laquelle un projet de création d'un entrepôt de données de santé (EDS) élaboré de façon multidisciplinaire et en partenariat avec l'Université de Bourgogne a débuté, le CHU a inscrit dans son projet d'établissement l'ambition de promouvoir l'excellence de ses activités de recherche et d'innovation avec une stratégie à 10 ans. Cinq objectifs prioritaires structurants ont été retenus, parmi lesquels faire de l'établissement un CHU qui compte sur le plan régional, national et européen pour ses activités de recherche, notamment translationnelle, et d'innovation.
- La prise en compte des enjeux relatifs aux situations sanitaires exceptionnelles : en novembre 2023, plus de 600 professionnels de l'urgence vitale et des services supports du CHU Dijon Bourgogne ont pris part à un exercice d'ampleur mené sous l'autorité du Préfet avec pour thématique une « tuerie de masse ».

Fin 2023, le CHU demeurait, à l'instar des hôpitaux de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans une situation de fragilité relative, du fait de ressources humaines soignantes en nombre limité, mais résolument confiant dans ses forces et ambitieux dans le développement de son offre d'excellence territoriale et de recours au service de nos concitoyens.



Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 6/46

Tome 1 : Les comptes annuels

Présentation des principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes du CHU Dijon Bourgogne sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité,
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes, sauf changements justifiés par les évolutions réglementaires et décrits ci-après,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21. Les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé, modifiés par l'arrêté du 29 novembre 2018, modifiés par l'arrêté du 28 novembre 2019, modifiés par l'arrêté du 29 décembre 2020, modifiés par l'arrêté du 17 décembre 2021, modifiés par l'arrêté du 20 décembre 2022, comportent en annexe les tomes I, II et III de l'instruction M21.

Méthode d'évaluation des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

La règle générale retenue est la suivante : les investissements dont la valeur est supérieure à 500 € TTC, qui ont une durée de vie supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations.

Entrée dans le patrimoine des immobilisations :

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport) ;
 - les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.
- Elles sont comptabilisées pour leur montant TTC.

Méthode d'évaluation des amortissements

La méthode d'amortissement pour l'exercice 2023 est linéaire à compter de la date de mise en service ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

Les taux sont fixés en fonction de la catégorie de bien et des spécificités d'utilisation.

Immobilisations	Méthodes	Durée
Bâtiments	Linéaire	10/15/30/45 ans
Matériel biomédical	Linéaire	5/7 ans
Matériel informatique	Linéaire	5/7 ans
Outils	Linéaire	7/10 ans
Automobiles et matériel roulant	Linéaire	3/6/10 ans
Mobilier	Linéaire	5/6/7/15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Agencements et installations	Linéaire	10/15 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans

Concernant le non amortissement de la construction financée sous forme d'un Bail Emphytéotique Hospitalier (BEH), et figurant à l'actif pour un montant de 7,4 M€, il a été pris en considération :

- le fait que le BEH porte sur une construction simple, à savoir une plateforme hospitalière d'approvisionnement sans technologie avancée et avec de faibles contraintes d'entretien ;
- et les dispositions du contrat prévoyant que le potentiel de service initial du bien doit être intégralement conservé à la fin du bail, par le bailleur.

Méthode d'évaluation des stocks

À leur date d'entrée dans le patrimoine, les stocks sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, pour les biens acquis à titre onéreux (approvisionnements et marchandises) ;
- à une valeur nulle pour les dons.

Les sorties de stocks sont comptabilisées au prix moyen pondéré (PMP).

Méthode d'évaluation des provisions

La méthode d'évaluation des provisions est propre à chaque compte de provisions.

* Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142)

Elles sont estimées à partir des tableaux de détermination des surcoûts des projets d'investissements pour les comptes de résultat principal et annexes.

En ce qui concerne le compte de résultat principal, le tableau de détermination des surcoûts (aides perçues versus frais financiers et amortissements) a permis d'identifier sur la période 2012 à 2015, un rattrapage annuel de dotations aux provisions qui a été effectué par l'établissement pour atteindre le niveau de provision requis, conformément à son projet de retour à l'équilibre financier (PRE) 2012-2013 et à son contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) 2014-2017. Le plan de reprise des provisions relatives au site François-Mitterrand (projet Bocage Central), qui s'élève à 32 M€ au 31 décembre 2023, reste à finaliser définitivement.

En ce qui concerne le compte de résultat annexe, le tableau de détermination des surcoûts permet d'identifier la reprise sur provision effectuée annuellement pour compenser les surcoûts liés au projet de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

* Provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (compte 153)

Les CET du personnel non médical sont évaluées au coût moyen journalier chargé par individus en prenant le salaire moyen annuel rapporté à l'Obligation Annuelle de temps de Travail (OAT) de 209 jours.

Les CET du personnel médical sont évaluées au coût moyen journalier chargé par individus en prenant le salaire moyen annuel rapporté à 209 jours travaillés pour un temps plein.

* Provisions pour risques et charges sur emprunts (compte 152)

Elles sont estimées à partir des tableaux de calcul des surcoûts des emprunts pour les comptes de résultat principal et annexes. L'exercice 2023 n'a pas donné lieu à la constitution d'une provision pour risques et charges sur emprunts.

* Provisions pour risques (compte 151)

Elles sont estimées à partir des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

En ce qui concerne la provision liée aux allocations d'aide au retour à l'emploi, elle est estimée à partir des dossiers des agents concernés par le dispositif. Le montant de la provision est estimé au 31/12/2023 à partir des indemnités journalières calculées à l'ouverture du dossier et valorisées au regard du nombre de jours restants à indemniser.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux en cours en matière de ressources humaines médicales et non médicales, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2023.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux patients, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2023, et correspondent aux franchises d'assurance.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux de la dotation non affectée, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2023 et correspondent à une estimation des frais à engager.

En ce qui concerne les provisions liées aux ruptures conventionnelles, elles sont estimées à partir de la moyenne de dossiers à traiter annuellement multipliée par le coût moyen des 5 dernières années.

En ce qui concerne les provisions liées à la prime de précarité, elles sont estimées à partir de la liste des praticiens au 31/12/2023, exerçant dans le cadre d'un contrat d'une durée d'un an.

En ce qui concerne la provision liée aux cotisations CNRACL, elle est estimée à partir des dossiers des agents concernés par le dispositif. Le montant de la provision est estimé au 31/12/2023 à partir des dossiers engagés (devis accepté / facture reçue), des dossiers en attente de factures (devis réceptionné), des dossiers en attente de devis. Les dossiers en attente de devis sont valorisés à partir des coûts moyens constatés sur la base des devis réceptionnés et/ou acceptés pour les dossiers hors année d'étude d'une part et les dossiers avec année d'étude d'autre part. Le taux de conversion des demandes est estimé à 100%.

Le CHU n'ayant pas connaissance des dossiers déposés par des agents ayant été titularisés ou employés en tant que contractuels au CHU Dijon Bourgogne mais actuellement employés dans un autre établissement, aucune provision n'est constituée à ce titre, bien que la charge incomberait in fine au CHU Dijon Bourgogne, selon les dispositions du décret n°2016-1101 du 11 août 2016.

En ce qui concerne la provision liée aux coûts des opérations de désamiantage, elle est estimée au 31/12/2023 à partir des rapports de désamiantage (DTA et DAAT) à date et pour lesquels l'établissement n'a pas programmé de projets d'investissement en lien avec les bâtiments sur lesquels la présence d'amiante a été identifiée.

Méthode de comptabilisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Méthode de calcul des dépréciations de créances

La méthode de calcul des dépréciations de créances est la suivante :

- 100 % des montants en reste des exercices antérieurs à 2023 hors Etat, collectivités locales, organismes publics et Caisses de Sécurité Sociale ;
- Provision au cas par cas des montants en reste à recouvrer de l'exercice 2023.

Méthode d'évaluation et de comptabilisation des séjours à cheval**Contexte**

Les recettes afférentes à des séjours d'hospitalisation de Médecine, Chirurgie et Obstétrique débutés en année N et clos en année N+1 (séjours dits « à cheval ») sont valorisées et versées par l'assurance maladie en N+1. Dans le cadre de la certification des comptes, il est désormais nécessaire d'estimer au plus juste la part de ces recettes correspondant à la partie du séjour qui s'est déroulé sur l'année N et de comptabiliser ces recettes sur l'exercice N par une écriture de produits à recevoir.

Les recettes concernées sont celles liées aux séjours décrits précédemment mais aussi aux molécules onéreuses, médicaments sous ATU et Dispositifs Médicaux Implantables dispensés sur l'exercice N durant ces séjours. Les recettes concernées sont exclusivement celles versées par l'assurance maladie, c'est-à-dire des recettes de titre 1 (valorisées en GHS sur e-pmsi). Les autres recettes liées à ces séjours, ticket modérateur, forfait journalier, ticket modérateur forfaitaire (recettes de titre 2) sont déjà rattachées à l'exercice dans le respect des règles comptables lors des opérations de clôture réalisées par la facturation.

Méthodologie

Au vu des éléments précités, le calcul de la recette à recevoir s'effectue selon les règles décrites dans le guide des règles de facturation des soins dispensés par les établissements de santé (version du 15/09/2009).

- Estimation des recettes en GHS des séjours à cheval par le département d'information médicale : cette estimation est basée sur le Prix Moyen de la Journée par service, calculé à partir des durées de séjours et la valorisation des patients mono-service.
- Répartition des recettes estimées entre les exercices N et N+1 au prorata des journées passées respectivement sur N et N+1.
- Application du coefficient prudentiel égal à 1 pour 2023.
- Application du taux de facturabilité de l'année 2023.

Pour les Molécules Onéreuses, médicaments sous ATU et Dispositifs Médicaux Implantables, les données sont suivies mensuellement par le DIM à partir des fichiers FICHCOMP, qui font également l'objet d'un envoi sur e-pmsi. Ces médicaments et dispositifs coûteux sont remboursés à 100% par l'assurance maladie sur la base de tarifs de référence.

Ecritures Comptables

La recette à recevoir est comptabilisée sur les comptes budgétaires suivants :

- H/7311110 pour la partie tarification des séjours.
- H/731121 pour les molécules onéreuses remboursables en sus des séjours.
- H/731113 pour les dispositifs médicaux remboursables en sus des séjours.

Pour les séjours à cheval 2023/2024, les montants suivants ont été comptabilisés en recettes à recevoir :

Séjours	6 729 168,35 €
Molécules onéreuses et médicaments sous ATU en sus	771 461,00 €
Dispositifs médicaux en sus	84 703,67€

Pour les séjours à cheval 2022/2023, les montants suivants avaient été comptabilisés en recettes à recevoir à la clôture de l'exercice précédent :

Séjours	5 174 256,15 €
Molécules onéreuses et médicaments sous ATU en sus	139 439,99 €
Dispositifs médicaux en sus	236 633,75 €

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des prestations de maintenance de la Direction des Systèmes Numériques, de la Direction des Services Techniques, de la Direction des Affaires Financières payées en 2023 au titre de 2024 sur le compte de résultat principal.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des recettes de titre 1 et de titre 3 du compte de résultat principal et des comptes de résultats annexes.

Les recettes de dotations MIGAC et FIR sont enregistrées en produits constatés d'avance pour la part non consommée en N. Ces produits correspondent notamment au financement de l'année N+1 des internes et aux dotations recherche non consommées à la clôture.

Evénements postérieurs à la clôture

Des compléments de financements 2023 notifiés par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté en mars 2024 ont été pris en compte dans le compte financier 2023.

Changements de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Ces changements de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs ont été effectués dans le cadre de la certification des comptes et comptabilisées dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2023. Ils n'impactent donc pas le résultat de l'exercice 2023.

* Participations

Les participations ont fait l'objet d'une analyse de l'existant et ont conduit, pour certaines d'entre-elles, à une correction de bilan.

* Produits constatés d'avance

'A la demande des commissaires aux comptes du CHU Dijon Bourgogne, 2 produits constatés d'avance ont été reclassés en dons et leg, en correction de bilan.

Synthèse de la situation nette au 1er janvier 2023

L'impact des corrections apportées à la situation nette au 01/01/2023 se décompose comme suit :

Actif		Compte financier Helios au 31/12/2022	Correction en situation nette au 01/01/2023	Compte financier au 01/01/2023	Opérations de l'exercice 2023	Compte financier Helios au 31/12/2023
Actif immobilisé	<i>Immobilisations incorporelles</i>	4 654 882 €		4 654 882 €	217 000 €	4 871 882 €
	<i>Immobilisations corporelles</i>	307 458 763 €		307 458 763 €	10 289 175 €	317 747 938 €
	<i>Immobilisations financières</i>	46 826 890 €	-141 358 €	46 685 532 €	-6 656 450 €	40 029 082 €
Actif circulant	<i>Stocks et en-cours</i>	13 029 524 €		13 029 524 €	2 219 285 €	15 248 809 €
	<i>Créances d'exploitation</i>	100 527 438 €		100 527 438 €	9 722 185 €	110 249 623 €
	<i>Créances diverses</i>	11 470 455 €		11 470 455 €	6 047 440 €	17 517 895 €
	<i>Valeurs mobilières de placement</i>	0 €		0 €	0 €	0 €
	<i>Disponibilités</i>	218 797 998 €		218 797 998 €	-24 504 726 €	194 293 272 €
	<i>Charges constatées d'avance</i>	1 325 360 €		1 325 360 €	124 496 €	1 449 856 €
Comptes de régularisation		2 341 280 €		2 341 280 €	-1 327 872 €	1 013 408 €
TOTAL ACTIF		706 432 590 €	-141 358 €	706 291 232 €	-3 869 467 €	702 421 764 €

Passif		Compte financier Helios au 31/12/2022	Correction en situation nette au 01/01/2023	Compte financier au 01/01/2023	Opérations de l'exercice 2023	Compte financier Helios au 31/12/2023
Capitaux propres	<i>Apports</i>	124 635 525 €	400 000 €	125 035 525 €	240 069 €	125 275 595 €
	<i>Excédents affectés à l'investissement</i>	17 801 666 €	-141 358 €	17 660 307 €	883 247 €	18 543 554 €
	<i>Réserve de trésorerie</i>	8 296 176 €		8 296 176 €	0 €	8 296 176 €
	<i>Réserves de compensation</i>	551 707 €		551 707 €	0 €	551 707 €
	<i>Report à nouveau excédentaire</i>	64 615 974 €		64 615 974 €	26 373 153 €	90 989 127 €
	<i>Report à nouveau déficitaire</i>	-3 087 558 €		-3 087 558 €	-1 504 863 €	-4 592 421 €
	<i>Résultat de l'exercice</i>	25 751 537 €		25 751 537 €	-4 121 528 €	21 630 009 €
	<i>Subventions d'investissement</i>	13 179 709 €		13 179 709 €	7 396 197 €	20 575 906 €
	<i>Provisions règlementées</i>	32 771 844 €		32 771 844 €	-33 479 €	32 738 365 €
<i>Droits de l'affectant</i>	0 €		0 €	0 €	0 €	
Provisions pour risques et charges	<i>Provisions pour risques</i>	11 626 953 €		11 626 953 €	263 579 €	11 890 532 €
	<i>Provisions pour charges</i>	34 077 229 €		34 077 229 €	1 483 439 €	35 560 668 €
Dettes	<i>Dettes financières</i>	271 333 696 €		271 333 696 €	-42 628 089 €	228 705 606 €
	<i>Dettes d'exploitation</i>	52 009 609 €		52 009 609 €	5 491 235 €	57 500 845 €
	<i>Dettes diverses</i>	17 804 978 €		17 804 978 €	-5 667 480 €	12 137 498 €
	<i>Produits constatés d'avance</i>	30 264 575 €	-400 000 €	29 864 575 €	8 353 411 €	38 217 986 €
Comptes de régularisation		4 798 970 €		4 798 970 €	-398 359 €	4 400 611 €
TOTAL PASSIF		706 432 590 €	-141 358 €	706 291 232 €	-3 869 467 €	702 421 764 €

Présentation des évolutions du bilan de 2023

Les évolutions de l'exercice 2023 ont été les suivantes pour l'actif et le passif du bilan.

1. L'actif du bilan :

Immobilisations

	2022	2023	%
Immobilisations incorporelles	28 898 155	30 845 149	6,7
Amortissements	- 24 243 273	-25 953 742	7,1
Immobilisations corporelles	989 265 109	1 032 661 092	4,4
Amortissements	- 681 806 346	-714 932 679	4,9
Immobilisations financières	46 826 890	40 029 082	-14,5
Actif net immobilisé	358 940 535	362 648 902	1,0

L'actif net immobilisé de l'établissement se décompose en « immobilisations incorporelles » pour 1,3%, en « immobilisations corporelles » pour 87,6% et pour 11% en « immobilisations financières ».

Stocks et créances, valeurs mobilières et disponibilités

	2022	2023	%
Stocks et en-cours	13 029 524	15 248 809	17,0
Créances d'exploitation	104 556 747	114 800 286	9,8
Dépréciation	-4 029 309	-4 550 663	12,9
Créances diverses	14 398 409	21 214 298	47,3
Dépréciation	- 2 927 954	-3 696 403	26,2
Disponibilités	218 797 998	194 293 272	-11,2
Charges constatées d'avance	1 325 360	1 449 856	9,4
Actif circulant	345 150 775	338 759 454	-1,9

La valeur du stock final augmente de 17% en clôture, à noter que depuis 2015 les stocks inventoriés dans les magasins près des services sont intégrés à ce total.

La « créance de l'article R174-1-9, dite de l'article 58 » envers la sécurité sociale reste du même montant que les années antérieures (1 174 766,38 €) ; elle est comptabilisée parmi les créances d'exploitation.

Le montant de la dépréciation des créances d'exploitation continue de progresser qu'il s'agisse des créances « hospitalisés et consultants » ou des créances « recettes diverses », une évolution à mettre en regard avec celle des restes à recouvrer dont le volume augmente sensiblement.

Le niveau des disponibilités se réduit sensiblement (-11 %) mais reste à un niveau élevé. A noter qu'une partie de celles-ci fait l'objet de placements en compte à terme.

Comptes de régularisation débiteurs

	2022	2023	%
Comptes de régularisation	2 341 280	1 013 408	-56,7

Le solde des comptes de régularisation débiteurs correspond aux flux financiers reçus et exploités à cheval sur deux exercices, en diminution en clôture 2023.

Total du bilan

	2022	2023	%
Total brut de l'actif	1 419 439 472	1 451 555 251	2,3
Amortissements, dépréciations	- 713 006 882	-749 133 487	5,1
Total net de l'actif	706 432 590	702 421 764	-0,6

2. Le passif du bilan :

Capitaux propres

	2022	2023	%
Apports	124 635 525	125 275 595	0,5
Réserves	26 649 548	27 391 437	2,8
Report à nouveau exc.	64 615 974	90 989 127	40,8
Report à nouveau déf.	- 3 087 558	-4 592 421	48,7
Résultat	25 751 537	21 630 009	-16
Subvention d'investissement	13 179 709	20 575 906	56,1
Provisions réglementées	32 771 844	32 738 365	-0,1
Capitaux propres	284 516 580	314 008 018	10,4

Les capitaux propres se renforcent principalement à la mesure de la progression des résultats excédentaires.

Provisions pour risques et charges

	2022	2023	%
Provisions pour risques	11 626 953	11 890 532	2,3
Provisions pour charges	34 077 229	35 560 668	4,4
Provisions pour risques et charges	45 704 182	47 451 200	3,8

Les montants des provisions pour charges progressent par rapport à 2022.

Dettes financières

	2022	2023	%
Emprunts obligataires	14 000 000	0	-100
Emprunts auprès des établissements de crédit	243 162 441	214 335 628	-11,9
Emprunts et dettes financières divers	14 171 255	14 369 978	1,4
Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0
Dettes financières	271 333 696	228 705 606	-15,7

La baisse du montant de la dette financière continue de suivre comptablement la trajectoire de désendettement de l'établissement engagée depuis plusieurs années.

Dettes à court terme

	2022	2023	%
Dettes d'exploitation	52 009 606	57 500 845	10,6
Dettes à court terme diverses	48 062 600	50 347 150	4,8
Dépôts de fonds des hébergés	6 969	8 334	19,6
Dettes à court terme	100 079 179	107 856 919	7,8

Comptes de régularisation créditeurs

	2022	2023	%
Comptes de régularisation créditeurs	4 798 953	4 400 611	-8,3

Les comptes de régularisation créditeurs comportent essentiellement des « recettes à imputer ou à classer », leur montant correspond aux opérations en instance d'imputation en fin d'exercice. Les conditions d'apurement de ces comptes d'attente se sont améliorées en clôture 2023.

Présentation des évolutions du compte de résultat toutes activités confondues de 2023

Le compte de résultat «toutes activités confondues» du CHU Dijon Bourgogne agrège le compte de résultat principal et les comptes de résultat annexes A «Dotation non affectée», B «USLD», C «Ecoles», E «EHPAD», G «GHT 21-52» et P «Centre régional autisme».

Sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat, l'évolution est la suivante :

Charges et produits d'exploitation

	2022	2023	%
Vente de marchandises	19 262 457	20 166 556	4,7
Production vendue	22 396 455	23 058 481	3
Production stockée, déstockage	0	0	
Production immobilisée	0	0	
Produits de l'activité	657 624 671	703 137 377	6,9
Subv. d'exploitation et participations	37 509 020	39 623 144	5,6
Reprises sur amort., dépréc. et provisions	852 211	955 671	12,1
Transferts de charges d'exploitation	0	0	
Autres produits de gestion courante	12 423 463	13 693 438	10,2
I. Produits d'exploitation	750 068 277	800 634 668	6,7
Achats de marchandises	0	0	
Variation de stocks de marchandises	0	0	
Achats stockés mat. prem. et fournitures	0	0	
Variation de stocks mat. prem. et fournitures	0	0	
Achats stockés autres approvisionnements	189 833 472	209 217 509	10,2
Variation stocks des autres approv.	1 281 627	-1 938 834	-251
Achats non stockés mat. et fournitures	10 760 063	17 187 234	59,7
Services extérieurs et autres	44 787 055	51 477 007	14,9
Impôts et taxes sur rémunérations	42 413 041	45 319 380	6,9
Impôts taxes et versts assimilés autres	127 261	138 386	8,7
Rémun et autres charges de personnel	288 582 436	305 234 096	5,8
Charges sociales	102 809 913	110 007 168	7
Dotations amortissements des immo	38 178 343	39 346 196	3,1
Dot aux dépréc sur actif circulant	487 799	1 384 667	184
Dot amort, prov, dépr risques et charges	3 322 342	2 607 826	-21,5
Autres charges de gestion courante	6 781 509	6 518 611	-3,9
II. Charges d'exploitation	729 364 861	786 499 246	7,8
1. Résultat d'exploitation (I-II)	20 703 416	14 135 422	-31,7

Le résultat d'exploitation affiche un recul de 31,7% après la progression enregistrée en 2022, la progression des charges (+ 7,7%) étant plus rapide que celle des produits (+6,7%).

Charges et produits financiers et exceptionnels

	2022	2023	%
Produits financiers de participations et des immo. fin.	0	0	
Revenus des VMP, escomptes	2 648 341	3 271 673	23,5
Reprises sur provisions	0	0	
Transfert de charges financières	0	0	
Gains de change	0	0	
Produit net sur cessions de VMP	0	0	
III. Produits financiers	2 648 341	3 271 673	23,5
Dotations aux amort et dépréciations	2 450	2 450	0
Intérêts et charges assimilées	11 542 083	13 398 420	16,1
Pertes de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
IV. Charges financières	11 544 533	13 400 870	16,1
2. Résultat financier (III-IV)	- 8 896 192	-10 129 197	13,9
3. Résultat courant [(I-II)+(III-IV)]	11 807 224	4 006 225	-66
Prod except op gestion exercice courant	315 210	678 127	115,1
Prod except op gestion exer ant	18 944 709	19 988 021	5,5
Prod except opérations en capital	2 362 683	2 500 122	5,8
Reprises sur prov réglementées	38 841	33 479	-13,8
Reprises sur dépréc exceptionnelles			
Transfert de charges exceptionnelles			
V. Produits exceptionnels	21 661 444	23 166 269	7,1
Charges except exercice courant	2 827 298	2 313 140	-18,2
Charges except exercices antérieurs	4 151 595	3 467 101	-16,5
Charges except sur opérations en capital	738 237	152 139	-79,4
Dotations aux provisions réglementées			
Dot. amort. et dépréc exceptionnelles			
VI. Charges exceptionnelles	7 717 130	6 047 715	-21,6
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	13 944 313	17 623 782	26,4
5. Total des Produits (I+III+V)	774 378 062	827 577 840	6,9
6. Total des Charges (II+IV+VI)	748 626 525	805 947 831	7,7
Excédent ou Déficit (5-6)	25 751 537	21 630 009	-16

Le résultat financier déficitaire s'accroît de 13,9% en raison de l'augmentation du poids des intérêts de la dette, celle-ci n'est que partiellement compensée par l'accroissement du produit des placements financiers.

Le résultat exceptionnel progresse significativement (+ 26,4%), les crédits ARS 2022 reçus tardivement n'ayant notamment pu être rattachés à cet exercice.

L'exercice 2023 s'achève au total sur un résultat excédentaire de 21,6 millions d'euros, en en recul de 16 % par rapport à l'exercice précédent.



Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 18/46

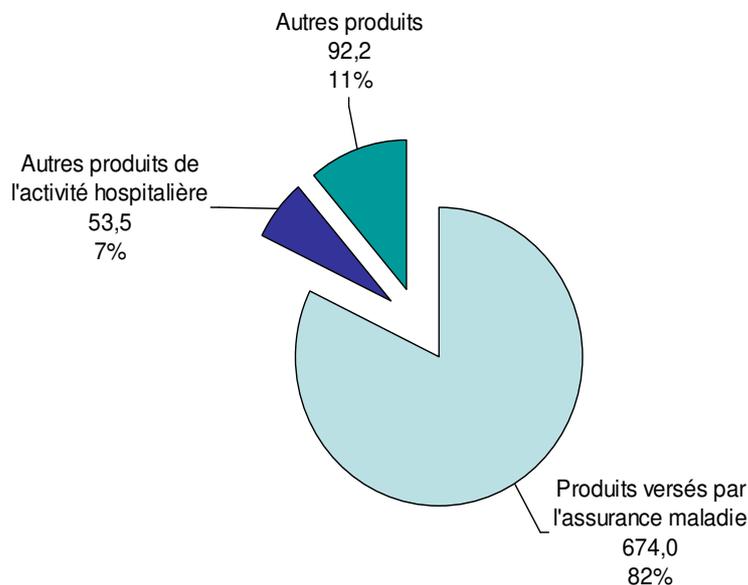
Tome 2 : L'exécution budgétaire

Analyse de l'évolution des recettes

1. Structure des recettes 2023

Les produits des comptes de résultat principal et annexes figurent de manière détaillée en annexe pour les 3 derniers exercices (cf. annexe 2).

Le total des produits du compte de résultat principal s'élève à **819 742 517 euros**, réparti selon la structure suivante. (en millions euros).



2. Evolution de l'activité 2023

Les résultats de l'activité MCO à fin décembre 2023 sont les suivants :

Sorties :

L'évolution globale des sorties est de **+2,4%**, avec une évolution assez similaire entre l'hospitalisation complète **+2,0%** et l'hospitalisation incomplète **+2,6%**.

Codage :

Un total de **143 059 RSA** a été transmis pour **143 059 RSA** réalisés, ce qui correspond à un taux d'exhaustivité de **100%**.

Valorisation des séjours et suppléments :

La valorisation moyenne 2023 (**27 159 880 euros**) est supérieure à la valorisation moyenne 2022 (**25 724 715 euros**).

Valorisation de l'activité externe :

La valorisation moyenne 2023 (**2 412 439 euros**) est stable par rapport à la valorisation moyenne 2022 (**2 401 036 euros**).

3. Evolution des recettes 2023

L'évolution des recettes pour le compte de résultat principal est la suivante par rapport à l'exercice 2022 :

Titre 1 – produits versés par l'assurance maladie

Les produits versés par l'assurance maladie sont en progression de **+49 918 324 euros** par rapport à l'exercice 2022 (+8,0%) :

- Les recettes T2A (séjours et externes) sont en hausse de **+18 420 741 euros**.
- Les recettes sur exercice antérieur sont en hausse de **+4 356 663 euros** (séjours et externes).
- Les recettes MO sont en hausse de **+11 906 217 euros**.
- Les recettes DMI sont en hausse de **+493 754 euros**.
- Les recettes médicaments ATU sont en hausse de **+318 819 euros**.
- Les dotations MIGAC sont en hausse de **+4 811 794 euros**.
- Les forfaits annuels sont en hausse de **+2 917 662 euros**.
- La DAF (PSY/SSR) est en hausse de **+ 4 522 007 euros**.
- Les financements SSR (DMA, ACE, MIGAC) sont en baisse de **-17 545 euros**.
- Le FIR est en hausse de **+2 188 213 euros**.

Titre 2 – autres produits de l'activité hospitalière

Les produits de l'activité hospitalière non pris en charge par l'assurance maladie (ticket modérateur, forfait journalier...) sont en hausse de **+1 280 930 euros** par rapport à l'exercice 2022 (+2,5%).

Titre 3 – autres produits

Les autres produits sont en hausse de **+2 985 805 euros** par rapport à l'exercice 2022 (+3,3%).

4. Synthèse des recettes 2023

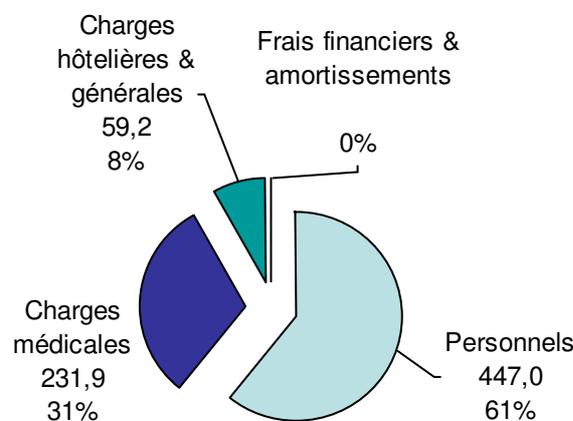
Au total, l'établissement enregistre une progression des recettes pour le compte de résultat principal à hauteur de **+54 185 058 euros** (+7,1%).

Analyse de l'évolution des dépenses

1. Structure des dépenses 2023

Les dépenses des comptes de résultat principal et annexes figurent de manière détaillée en annexe pour les 3 derniers exercices (cf. annexe 2).

Le total des dépenses du compte de résultat principal est de **798 785 480 euros**, réparties selon la structure suivante (en M€) :



Au sein du titre 1, la répartition est la suivante :

- personnel non médical : 324 368 521 € ;
- personnel médical : 122 592 388 €.

2. Evolution des dépenses 2023

L'évolution des dépenses pour le compte de résultat principal est la suivante par rapport à l'exercice 2022 :

Titre 1 – Charges de personnels

Les charges de personnels sont en progression de **+25 940 501 euros** par rapport à l'exercice 2022 (+6,16%) :

- concernant les personnels médicaux : **+6 211 771 euros** par rapport à l'exercice 2022. L'augmentation porte notamment sur les praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires (+2 990 520 euros), les docteurs juniors, internes et étudiants (+2 093 191 euros), ainsi que sur les impôts et taxes (+514 360 euros), et les autres impôts (+136 132 euros), les charges sociales (+1 507 884 euros), ainsi que les autres charges sociales (+36 322 euros) et les autres charges de personnel (+29 796 euros). Une baisse est constatée pour le personnel extérieur à l'établissement (-60 000 euros), les praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit (-129 259 euros), les praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés (-280 357 euros), la permanence des soins (-223 683 euros), le TTA (-308 644 euros), ainsi que les autres rémunérations de personnel (-94 491 euros).

- concernant les personnels non médicaux : **+19 728 730 euros** par rapport à l'exercice 2022. L'augmentation porte notamment sur le personnel titulaire et stagiaire (+15 035 562 euros), le personnel sous CDD (+166 478 euros), les

contrats soumis à disposition particulière (+45 293 euros), les charges sociales (+4 750 604 euros), les autres charges sociales (+263 881 euros), les impôts et taxes (+1 330 370 euros), les autres impôts (+871 810 euros), les autres charges de personnel (+2 385 465 euros) ainsi que le personnel extérieur (+146 106 euros). Une baisse est constatée pour le personnel sous CDI (-5 266 840 euros).

Titre 2 – Charges à caractère médical

Les charges de titre 2 sont en progression de **+20 042 923 euros** par rapport à l'exercice 2022 (+9,46%).

Une hausse est constatée notamment pour les dépenses de produits pharmaceutiques et produits à usage médical (+11 200 923 euros), des fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique (+7 420 895 euros), les fournitures médicales (+59 538 euros), la sous-traitance général (+1 411 968 euros), les locations à caractère médical (+35 051 euros) ainsi que l'entretien et réparation des biens à caractère médical (biomédical et informatique) (+968 366 euros) et la diminution des produits en stock (-1 083 817 euros).

Titre 3 – Charges hôtelières et générales

Les charges de titre 3 sont en progression de **+11 358 416 euros** par rapport à l'exercice 2022 (+23,75%).

Une hausse est constatée pour les achats stockés (+965 687 euros), des achats non stockés de matières et fournitures (+6 287 123 euros), les services extérieurs (+1 138 203 euros), les autres services extérieurs (+3 424 732 euros), les autres impôts et taxes (+1 438 euros), ainsi que la contribution au groupement hospitalier de territoire (+222 733 euros) Ces hausses sont compensées par des diminutions des produits en stock (-197 810 euros) ainsi que les autres charges de gestion courante (-483 692 euros).

Titre 4 – Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles

Les charges de titre 4 sont en progression de **+1 411 118 euros** par rapport à l'exercice 2022 (+2,38%).

Cette hausse est principalement due aux charges financières (+1 822 305 euros), ainsi qu'aux dotations aux amortissements (+1 091 118 euros) et aux dotations aux provisions (+142 940 euros). Ces hausses sont compensées par une diminution des charges exceptionnelles (-1 645 246 euros).

3. Synthèse des dépenses 2023

Au total, l'établissement enregistre une progression des dépenses pour le compte de résultat principal à hauteur de **+58 752 957 euros** (+7,9%).

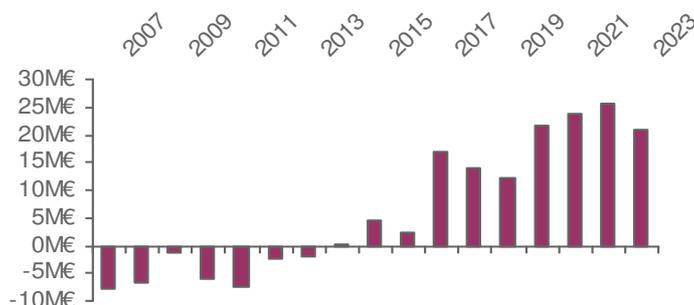
Analyse de l'évolution du résultat, de la trésorerie et de la CAF

1. Résultat du compte de résultat principal

Les résultats des comptes de résultat principal et annexes figurent de manière détaillée en annexe pour les 3 derniers exercices (cf. annexe 2).

Le résultat 2023 présente un excédent de **+20 957 037 euros** au compte de résultat principal (CRPP), ce qui représente **+2,6% des produits**.

Evolution du résultat du CRPP en M€ :

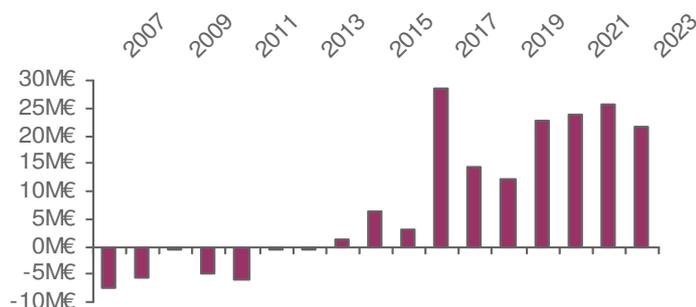


Le résultat comptable a été de +25 524 935 euros en 2022 (+3,3% des produits), de +23 898 574 euros en 2021 (3,2% des produits), de +21 655 839 euros en 2020 (+3,2% des produits) et de +12 309 557 euros en 2019 (+1,9% des produits).

2. Résultat consolidé

Le résultat consolidé 2023 présente un excédent de **+21 630 009 euros**, ce qui représente **+2,6% des produits**.

Evolution du résultat consolidé en M€ :



3. Trésorerie

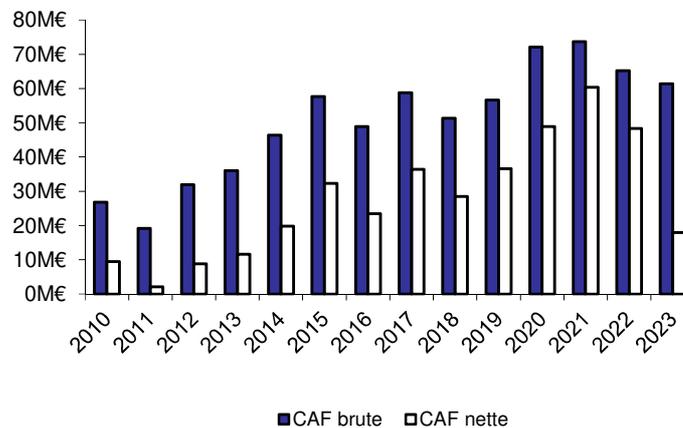
Le CHU disposait d'une ligne de trésorerie d'un montant total de 10 M€, auprès de la Caisse d'Epargne (à compter du 06/07/22 jusqu'au 05/07/2023). Elle n'a pas été mobilisée et n'a pas été renouvelée.

4. Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) 2023 est de **61 391 200 euros**.

La **CAF** est supérieure au remboursement du capital des emprunts. L'annuité 2023 de la dette est de **43 411 347 euros**, la **CAF nette** est donc de **17 979 852 euros**.

Evolution de la CAF en M€ :

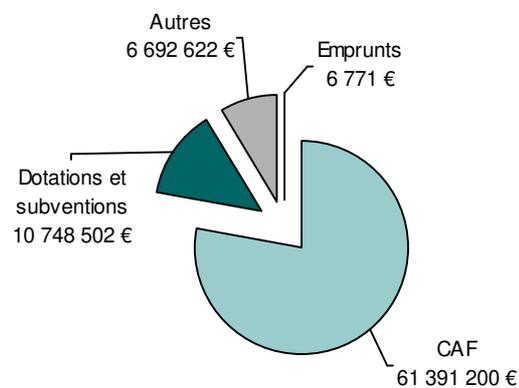


Analyse de l'évolution des investissements et de la dette

1. Ressources d'investissement

Les ressources d'investissement figurent de manière détaillée en annexe pour les 3 derniers exercices (cf. annexe 2).

Les ressources d'investissement 2023 ont été de **78 839 094,76 euros** et se répartissent de la manière suivante :

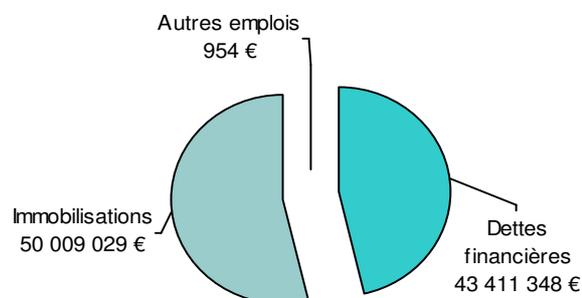


Il est à noter que l'intégralité de l'investissement est autofinancée (50 009 028,64 euros).

2. Emplois d'investissement

Les emplois d'investissement figurent de manière détaillée en annexe pour les 4 derniers exercices (cf. annexe 2).

Les emplois d'investissement 2023 ont été de **93 421 330,54 euros** et se répartissent de la manière suivante :



Le montant global des immobilisations a été en 2023 de **50 009 029 euros**. Les investissements se répartissent de la manière suivante :

Travaux	23 312 450 €
Matériel médical	12 330 263 €
Mat. hôtelier et général	6 170 774 €
Système d'information	8 024 379 €
Dotation non affectée	171 162 €
Total	50 009 029 €

3. Fonds de roulement

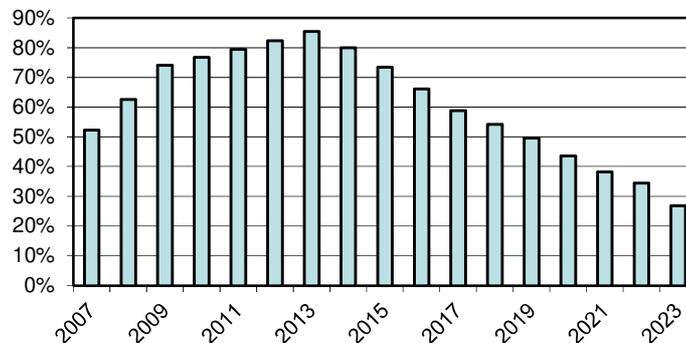
Le prélèvement sur le fonds de roulement est de **14 582 236 euros**.

4. Dette

Au 31 décembre 2023, la dette de l'établissement (hors BEH) est de **214 603 447 euros**, alors qu'au 31 décembre 2022, la dette était de **257 468 520 euros**.

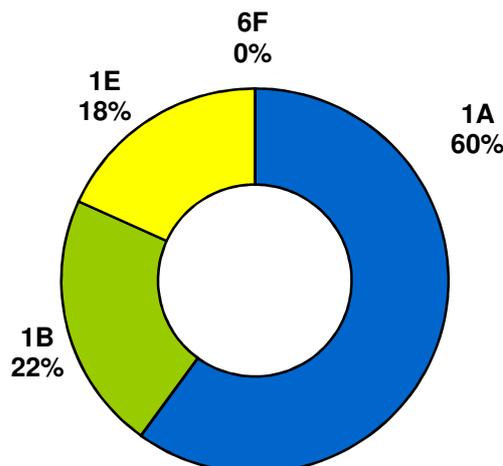
Cette forte diminution (-16,65%) s'explique en raison du remboursement in fine d'une échéance obligatoire pour 14 M€ et le remboursement anticipé définitif de trois emprunts pour un montant total de 17,1 M€ sans contraction de dette nouvelle.

L'encours de la dette rapporté au total des produits est de 27% à fin 2023, alors qu'il était de 34,5% à fin 2022 :



La répartition de la dette par type de risque fait apparaître une répartition (40% de produits structurés), supérieure à la moyenne des CHU au regard de la charte de Gissler (6% de produits structurés pour les CHU au 31/12/2023, source Finance Active).

Structure du risque de dette au 31/12/2023 (cotation 1 à 6 sur les indices, A à F sur la structure) :



Analyse de la structure financière

1. Le résultat et l'analyse des soldes intermédiaires de gestion

Une synthèse des soldes intermédiaires de gestion (toutes activités confondues) figure dans le tableau ci-dessous :

Soldes	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits bruts d'exploitation	599 637	607 075	652 336	706 634	732 396	786 464
- Consommations intermédiaires	195 463	196 265	206 169	231 634	240 629	270 089
= VALEUR AJOUTEE	404 174	410 809	446 167	475 000	491 767	516 374
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	68 655	64 741	73 832	74 262	63 705	61 208
MARGE BRUTE	71 477	68 253	78 266	79 069	69 347	68 383
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 265	23 647	28 192	28 118	29 741	26 000
RESULTAT COURANT	15 664	12 706	17 188	19 182	20 845	15 871
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 226	- 346	5 625	4 834	6 437	5 759
RESULTAT NET	14 438	12 360	22 813	24 015	27 281	21 630

Source : DGFIP Octopus (Ex. 2018 à 2023 données fournies en milliers d'euros)

L'évolution des principaux agrégats :

	2019 / 2018	2020 / 2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022
La valeur ajoutée	1,2%	8,6%	6,5%	3,5%	5 %
L'excédent brut d'exploitation	- 7%	14%	0,6%	-14,2%	-3,9 %
La marge brute	- 4%	14,7%	1%	-12,3%	-1,4 %
Le résultat d'exploitation	- 54%	19,2%	0%	5,8%	-7,8 %
Le résultat courant	- 47%	35,3%	11,6%	8,7%	-17,8 %
Le résultat net	- 40%	84,6%	5,3%	13,6%	-16 %

Le résultat net « Toutes activités confondues » de 21 630 009,33 € est formé des résultats nets du compte de résultat principal et des comptes de résultats annexes.

		2022	2023	% 2023/2022
CRP	C.R. principal	25 524 935,48	20 957 036,93	-17,9
CRA A	Dotation non affectée	883 246,74	351 609,16	-60,2
CRA B	USLD	36 223,82	252 051,59	+596
CRA C	Ecoles	-23 305,90	271 816,72	-1266
CRA E	EHPAD	-735 330,60	-267 587,22	-63,6
CRA P	Centre régional autisme	65 767,94	65 082,15	-5,6
CRA G	GHT	0	0	0
Toutes activités confondues		25 751 537,48	21 630 009,33	-16

2. Evolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et constitution de la trésorerie

Le fonds de roulement (FRNG)

(Source DGFIP Octopus : tableau de bord des indicateurs financiers de l'hôpital)

	2022	2023	2023/2022
FRNG	242 519	227 937	-6 %

Le CHU Dijon Bourgogne présente un fonds de roulement en sensible baisse par rapport à l'année précédente, qui s'inscrit cependant dans une trajectoire de hausse sur plus longue période (+66 % entre 2019 et 2023).

Celui-ci représente en 2023 plus de 110 jours de charges courantes contre 127 en 2022,

Le besoin en fonds de roulement (BFR)

(Source DGFIP Octopus : tableau de bord des indicateurs financiers de l'hôpital)

	2022	2023	2023/2022
BFR	29 603	40 303	+36,1 %

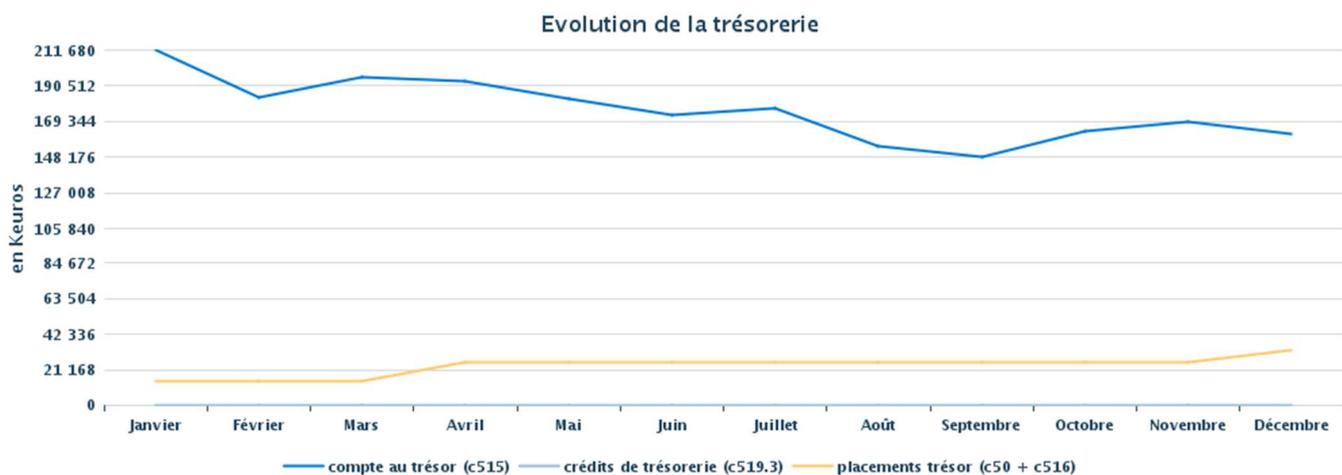
La trésorerie

Source DGFIP Octopus : tableau de bord des indicateurs financiers de l'hôpital)

La trésorerie nette de l'établissement s'élève en 2023 à **157 993 388 €** contre 212 915 967 € en 2022.

Compte au Trésor	C/515	160 739 639,23	
Compte à terme	C/5162	3 293 000,00	
Disponibilités régisseurs	C/54x	71 582,20	
Intérêts courus à payer	c/518	648 187,89	
Trésorerie active			164 752 409,32
Dépôts des hospitalisés	C/463	- 8 334,43	
Valeurs à l'encaissement	C/511x	- 99 137,71	
Intérêts courus non échus	C/1688	- 6 651 549,32	
Trésorerie passive			-6 659 021,46
Trésorerie nette			157 993 387,86

Le solde moyen du compte au Trésor en fin de mois dépasse les 176 millions d'euros, soit un niveau sensiblement plus faible qu'en 2022 avec une tendance orientée à la baisse.





Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 29/46

Annexes

Annexes

Annexe 1

L'annexe 1 constitue un glossaire des principaux sigles utilisés.

Annexe 2

L'annexe 2 comporte les états synthétiques relatifs au compte financier.

Annexe 3

L'annexe 3 présente le profil d'extinction de la dette.

Annexe 4

L'annexe 4 présente les éléments de gestion relatifs aux mandats et titres de recettes.

Annexe 5

L'annexe 5 présente les éléments de gestion relatifs au recouvrement des créances.



Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 31/46

Annexe 1

Liste des principaux sigles

ACE : actes et consultations externes

AMC : assurance maladie complémentaire

AME : aide médicale d'Etat

AMM : autorisation de mise sur le marché

AMO : assurance maladie obligatoire

ARS : agence régionale de santé

CAC : commissaire aux comptes

CAF : capacité d'autofinancement

CCAM : classification commune des actes médicaux

CET : compte épargne temps

CFA : compte financier anticipé

CNR : crédits non reconductibles

CPAM : caisse primaire d'assurance maladie

CPO : forfait annuel coordination des prélèvements d'organes ou de tissus

CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CREA : comptes de résultats analytiques

CRPP : compte de résultat prévisionnel principal (ou « budget général »)

CRPA : compte de résultat prévisionnel annexe (ou « budgets annexes »)

CRRA : centre de réception et de régulation des appels (centre 15)

CSP : code de la santé publique

CSS : code de la sécurité sociale

DAF : dotation annuelle de financement

DGOS : direction générale de l'offre de soins

DMA : dotation modulée à l'activité

DNA : dotation non affectée aux soins

EAP : extension en année pleine

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPRD : état des prévisions de recettes et de dépenses

ETP : équivalent temps plein

FAG : forfait annuel transplantation d'organes et greffes de moelle osseuse

FAU : forfait annuel urgences

FIDES : facturation individuelle des établissements de santé

FIR : fonds d'intervention régional

FMESPP : fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés

GHS : groupe homogène de séjour

GHM : groupe homogène de malades

GHT : groupement hospitalier de territoire

IFAQ : incitation financière à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

LFSS : loi de financement de la sécurité sociale

MCO : activités de court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique)

MERRI : missions d'enseignement, de recherche, de recours et d'innovation

MIGAC : missions d'intérêt général et aides à la contractualisation

MO – DMI : molécules onéreuses & dispositifs médicaux implantables

MRC : forfait maladie rénale chronique

ODAM : objectif des dépenses d'assurance maladie

ODMCO : objectif des dépenses de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie

ONDAM : objectif national des dépenses d'assurance maladie

OQN : objectif quantifié national

PCA : produits constatés d'avance

PDSES : permanence des soins en établissement de santé

PGFP : plan global de financement pluriannuel

RAR : reste à charge

RIA : rapport infra-annuel

RIHN : référentiel des actes innovants et hors nomenclature

RSA : résumé de sortie anonymisé

RSS : résumé de sortie standardisé

RUM : résumé d'unité médicale

SAMU : service d'aide médicale urgente

SDIS : service départemental d'incendie et de secours

SDSI : schéma directeur des systèmes d'information

SSR : soins de suite et de réadaptation

SMUR : service médical d'urgences et de réanimation

T2A : tarification à l'activité

TFP : tableau de financement prévisionnel (ou « investissement »)

TJP : tarifs journaliers de prestation

TM : ticket modérateur

TPER : tableau prévisionnel des effectifs rémunérés

USLD : unité de soins de longue durée



Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 34/46

Annexe 2



Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 35/46

COMPTE FINANCIER 2023 - SYNTHÈSE PAR BUDGET

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	CHARGES			PRODUITS			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Titre 1 : Charges de personnel	393 755 085,78	421 020 408,39	446 960 909,00	599 024 035,33	624 047 191,32	673 965 514,87	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	206 402 748,60	211 805 076,22	231 847 999,11	44 156 904,73	52 239 926,48	53 520 856,58	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier & général	44 415 138,71	47 820 989,05	59 179 404,95	95 441 254,45	89 270 340,64	92 256 145,38	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	70 150 647,72	59 386 049,30	60 797 166,84				
TOTAL DES CHARGES	714 723 620,81	740 032 522,96	798 785 479,90	738 622 194,51	765 557 458,44	819 742 516,83	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	23 898 573,70	25 524 935,48	20 957 036,93				RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
Total équilibré du compte de résultat	738 622 194,51	765 557 458,44	819 742 516,83	738 622 194,51	765 557 458,44	819 742 516,83	Total équilibré du compte de résultat

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
RESULTAT (EXCEDENT)	24 015 375,06	25 751 537,48	21 630 009,33				RESULTAT (DEFICIT)
+ valeur comptable des éléments d'actifs cédés	281 335,73	738 237,30	152 223,09	2 000,00	570 781,99	30 783,90	- produits des cessions d'éléments d'actifs
+ dotations aux amortissements et aux provisions	52 158 765,71	41 990 934,06	43 341 138,26	1 554 727,68	1 791 900,98	2 712 236,16	- quote part des subventions versée au résultat
				1 246 727,52	891 052,45	989 150,34	- reprises sur amortissements et provisions
SOUS TOTAL 1	76 455 476,50	68 480 708,84	65 123 370,68	2 803 455,20	3 253 735,42	3 732 170,40	SOUS TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2-0)	73 852 021,30	65 226 973,42	61 391 200,28	0,00	0,00	0,00	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2-0)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	60 376 549,13	48 246 325,25	17 979 852,38				

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	73 852 021,30	65 226 973,42	61 391 200,28	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	13 275 472,17	16 980 648,17	43 411 347,90	3 150,00	1 950,00	6 770,62	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	27 559 424,37	40 175 257,40	50 009 028,64	71 079 725,76	4 347 108,76	10 748 501,86	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	66 574 044,00	0,00	95,40	13 316 808,00	7 228 682,28	6 692 622,00	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	107 408 940,54	57 155 905,57	93 421 330,54	158 051 705,06	76 804 714,46	78 839 094,76	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	50 642 764,52	19 648 808,89	0,00	0,00	0,00	14 582 235,78	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	158 051 705,06	76 804 714,46	93 421 330,54	158 051 705,06	76 804 714,46	93 421 330,54	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

FONDS DE ROULEMENT

	2021	2022	2023
Fonds de roulement estimé au 1er janvier	172 227 335	222 870 100	242 518 908
Variation du fonds de roulement	50 642 765	19 648 809	14 582 236
Corrections de bilan			
Fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre	222 870 100	242 518 908	227 936 673

	2021	2022	2023
Equivalent de l'amortissement des emprunts in fine			
Variation totale du FRNG	50 642 765	19 648 809	14 582 236

COMPTES DE RESULTAT ANNEXES

Letres budgétaires : B

	CHARGES			PRODUITS			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Titre 1 : Charges de personnel	1 788 316,42	1 935 523,00	1 942 250,16	1 476 202,18	1 746 535,00	1 867 093,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	172 291,03	169 175,91	153 489,45	266 963,69	271 425,83	288 020,46	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	360 325,65	533 549,75	553 623,87	800 109,71	829 769,30	886 003,74	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	218 704,28	195 970,15	198 657,83	89 058,81	22 712,50	58 955,70	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	2 539 637,38	2 834 218,81	2 848 021,31	2 632 334,39	2 870 442,63	3 100 072,90	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	92 697,01	36 223,82	292 051,89	0,00	0,00	0,00	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
REPORT ANOUCHEAU DEFICITAIRE							REPORT ANOUCHEAU EXCEDENTAIRE
EXCEDENT A AFFECTER				-92 697,01	-36 223,82	-292 051,89	DEFICIT A AFFECTER
TOTAL DES CHARGES	2 539 637,38	2 834 218,81	2 848 021,31	2 539 637,38	2 834 218,81	2 848 021,31	TOTAL DES PRODUITS

Letres budgétaires : E

	CHARGES			PRODUITS			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Titre 1 : Charges de personnel	8 911 662,45	9 024 093,66	9 256 639,87	6 799 313,30	6 757 506,01	6 917 500,85	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	228 456,91	225 915,78	211 613,87	1 379 906,96	1 390 205,63	1 483 224,12	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	2 709 974,94	2 833 109,19	2 712 804,25	3 782 529,32	3 828 724,31	4 266 039,97	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	1 088 686,86	1 137 450,28	1 045 897,14	143 298,24	508 802,36	292 602,97	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	12 938 781,16	13 220 568,91	13 226 955,13	12 104 857,82	12 485 238,31	12 959 367,91	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	0,00	0,00	0,00	833 823,34	735 330,60	267 587,22	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
REPORT ANOUCHEAU DEFICITAIRE	1 264 202,32	2 098 025,66	2 833 356,26				REPORT ANOUCHEAU EXCEDENTAIRE
EXCEDENT A AFFECTER				2 098 025,66	2 833 356,26	3 100 943,48	DEFICIT A AFFECTER
TOTAL DES CHARGES	14 202 983,48	15 318 594,57	16 060 311,39	14 202 983,48	15 318 594,57	16 060 311,39	TOTAL DES PRODUITS

Letres budgétaires : P

	CHARGES			PRODUITS			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	193 983,09	146 932,69	158 562,53	858 426,12	862 980,65	848 816,47	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	521 408,94	569 612,90	556 890,68	16 987,67	10 923,47	26 073,80	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	158 345,87	93 206,59	94 354,91	2 502,17	1 616,00	0,00	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	873 736,80	809 752,18	809 808,12	878 915,96	875 520,12	874 890,27	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	5 779,16	65 767,94	65 082,15	0,00	0,00	0,00	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
REPORT ANOUCHEAU DEFICITAIRE				644 776,51	650 555,67	716 323,61	REPORT ANOUCHEAU EXCEDENTAIRE
EXCEDENT A AFFECTER	650 555,67	716 323,61	781 405,76				DEFICIT A AFFECTER
TOTAL DES CHARGES	1 524 292,47	1 526 075,79	1 591 213,88	1 524 292,47	1 526 075,79	1 591 213,88	TOTAL DES PRODUITS

Lettre budgétaire : C

	CHARGES			PRODUITS			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Titre 1 : Charges de personnel	3 870 417,82	4 225 262,22	3 969 398,51	5 723 553,53	5 669 429,53	5 837 502,95	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	1 893 089,65	2 142 821,44	2 056 233,44	581 649,38	675 348,23	459 935,72	Titre 2 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	5 763 507,47	6 368 083,66	6 025 631,95	6 305 202,91	6 344 777,76	6 297 438,67	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	541 695,44	0,00	271 816,72	0,00	23 305,90	0,00	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
REPORT ANOUCHEAU DEFICITAIRE				0,00	0,00	0,00	REPORT ANOUCHEAU EXCEDENTAIRE
EXCEDENT A AFFECTER	541 695,44	0,00	271 816,72				DEFICIT A AFFECTER
TOTAL DES CHARGES	6 305 202,91	6 368 083,66	6 297 438,67	6 305 202,91	6 344 777,76	6 297 438,67	TOTAL DES PRODUITS

Lettre budgétaire : A

	CHARGES			PRODUITS			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Titre 1 : Charges de personnel	1 06 087,14	105 642,98	102 935,72	697 241,55	1 296 057,93	809 735,32	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	280 701,32	307 168,21	355 190,44				
TOTAL DES CHARGES	386 788,46	412 811,19	458 126,16	697 241,55	1 296 057,93	809 735,32	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	310 453,09	883 246,74	351 609,16	0,00	0,00	0,00	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
EXCEDENT INVESTISSEMENT							DEFICIT INVESTISSEMENT
EXCEDENT EXPLOITATION	310 453,09	883 246,74	351 609,16				DEFICIT EXPLOITATION
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	697 241,55	1 296 057,93	809 735,32	697 241,55	1 296 057,93	809 735,32	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

Lettre budgétaire : G

	CHARGES			PRODUITS			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Titre 1 : Charges de personnel	1 423 045,24	1 749 833,01	2 067 954,34	0,00	101 224,00	90 000,00	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	5 448,00	5 552,00	5 946,00	1 614 331,34	1 990 435,87	2 451 629,91	Titre 2 : Autres produits
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	166 743,72	291 963,59	317 665,02				Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	19 094,38	44 511,27	150 064,55				
TOTAL DES CHARGES	1 614 331,34	2 091 659,87	2 541 629,91	1 614 331,34	2 091 659,87	2 541 629,91	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)							RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 614 331,34	2 091 659,87	2 541 629,91	1 614 331,34	2 091 659,87	2 541 629,91	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2022	REALISATIONS 2023
Titre 1	Charges de personnel	421 020 408,39	446 960 909,00
621	Personnel extérieur à l'établissement	711 227,87	797 334,24
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	26 671 469,76	28 516 199,90
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	14 004 602,51	15 012 544,70
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	217 182,04	262 474,68
6411	Personnel titulaire et stagiaire	148 531 749,75	163 567 311,76
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	40 118 464,44	34 851 624,83
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	9 397 802,15	9 564 279,96
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	32 327 036,41	34 017 092,15
6421	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	31 644 940,40	34 635 460,82
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	806 820,92	677 561,38
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	10 234 549,91	9 954 193,16
6425	Permanences des soins	6 637 530,24	6 413 847,44
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	70 766 207,63	75 516 811,85
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	24 086 765,21	25 594 649,02
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	4 238 749,70	4 502 630,35
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	87 921,50	124 243,52
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	537 387,95	2 952 649,24
Titre 2	Charges à caractère médical	211 805 076,22	231 847 999,11
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique		
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	110 702 232,48	121 903 155,82
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	69 249 420,55	76 670 315,14
6066	Fournitures médicales	586 780,03	646 317,63
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique		
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	12 917 130,77	11 833 313,41
611	Sous-traitance générale	10 774 642,92	12 216 610,52
6131	Locations à caractère médical	1 268 923,66	1 303 974,78
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	6 305 945,81	7 274 311,81
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	47 820 989,05	59 179 404,95
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général		
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	9 178 554,09	10 144 241,49
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	9 632 320,02	15 919 442,88
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général		
603	Variation de stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	1 394 020,52	1 196 211,02
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	8 895 042,28	10 033 245,57
Dont			
	612 - Redevances de crédit-bail	473 220,25	511 140,05
	613 - Locations	793 625,56	827 500,88
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	12 251 390,74	15 676 123,05
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	18 226,71	19 664,56
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	5 169 935,58	4 686 243,95
Dont			
	654 - Pertes sur créances irrécouvrables	847 971,23	620 296,15
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)	1 281 499,11	1 504 232,43
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement		
71	Production stockée (ou déstockage)		
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	59 386 049,30	60 797 166,84
66	Charges financières	11 405 913,39	13 228 218,44
67	Charges exceptionnelles	7 577 626,19	5 932 380,37
Dont			
	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 021 111,64	3 467 101,19
	675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	737 757,83	152 138,82
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	40 402 509,72	41 636 568,03
6811	dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	36 789 679,22	37 880 797,41
6816	dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
6812	dotations aux amortissements des charges à répartir		
6861	dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations	2 450,00	2 450,00
6862	dotations aux amortissements des charges financières à répartir		
68662	Immobilisations financières		
6871	dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29		
6815	dotations aux provisions pour risques et charges	543 574,00	620 120,00
68173	dotations aux dépréciations des stocks		
68174	dotations aux dépréciations des créances	470 975,64	1 381 269,25
68742	dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
6865	dotations aux provisions pour risques et charges financières		
68665	Valeurs mobilières de placement		
68153	dotations aux provisions réglementées pour charges de personnel au titre du CET	2 595 830,86	1 751 931,37
68744	dotations aux provisions réglementées pour propre assureur		
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59		
695	Impôts sur les bénéfices et assimilés (**)		
	TOTAL DES CHARGES	740 032 522,96	798 785 479,90
	EXCEDENT PREVISIONNEL	25 524 935,48	20 957 036,93
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	765 557 458,44	819 742 516,83

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2022	REALISATIONS 2023
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	624 047 191,32	673 965 514,87
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	307 630 498,94	327 021 023,81
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours MCO	68 107 055,37	80 332 091,11
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	19 379 272,09	19 873 026,30
73114	Forfaits et dotations annuels MCO	18 873 029,00	21 790 691,00
73115	Produits du financement des activités de SSR	1 838 079,70	19 829 723,42
	dont 731151 - produits de l'activité SSR	1 411 733,00	1 373 100,00
73117	Dotations de financement de la psychiatrie	29 653 235,26	16 166 053,12
	dont produits attendus non notifiés (***)		
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs		
	dont 731171 - Dotation populationnelle	13 948 517,26	13 049 948,12
	dont 731172 - Dotation file active	15 704 718,00	1 836 493,00
	dont 731178 - Dotation annuelle de financement et dotations de financement Autres		
73118	Dotations MIGAC MCO	115 033 719,58	119 845 513,14
	dont produits attendus non notifiés (***)		
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs		
	dont 731181 - Dotation aux missions d'intérêt général	81 489 787,53	82 856 776,44
	dont produits attendus non notifiés (***)		
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs		
	dont 731182 - Dotation d'aide à la contractualisation	33 543 932,05	36 988 736,70
	dont produits attendus non notifiés (***)		
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs		
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	28 777 568,67	27 832 609,78
7313	Participations au titre des détenus	303 915,33	279 090,47
7471	Fonds d'intervention régional	26 943 183,75	29 131 336,36
	dont produits attendus non notifiés (***)		
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs		
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	7 507 633,63	11 864 296,36
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	52 239 926,48	53 520 856,58
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	25 064 771,94	25 930 494,60
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	4 466 712,88	3 656 433,72
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	786,60	
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	5 394 299,05	5 331 251,75
73271	Forfait journalier MCO	5 944 640,00	6 080 720,00
73272	Forfait journalier SSR	874 920,00	967 420,00
73273	Forfait journalier psychiatrie	221 205,00	213 165,00
733	Produits des prestations de soins délivrés aux patients étrangers, non assurés sociaux en France	6 477 083,52	6 898 091,40
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	3 795 507,49	4 443 280,11
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics		
Titre 3	Autres produits	89 270 340,64	92 256 145,38
70	Vente produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	14 543 488,31	15 508 084,22
	dont 70824 majoration pour chambre particulière	6 332 378,90	6 178 337,19
	dont 7084 - Mise à disposition de personnel facturé	3 934 474,03	3 958 407,51
7071	Rétrocession de médicaments	19 189 071,79	20 095 837,33
7087	Remboursement de frais par les CRPA (activités suivies en comptabilités séparées *)	5 321 922,05	5 056 196,56
71	Production stockée (ou déstockage)		
72	Production immobilisée		
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	6 582 646,35	6 320 121,40
75	Autres produits de gestion courante	10 411 116,43	11 187 920,88
76	Produits financiers	2 648 340,97	3 271 672,62
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	12 766 096,90	11 301 972,44
Dont			
	dont 7721 - Ré-émission de titres suite à annulations sur exercices clos	1 270 749,81	1 049 676,55
	dont 775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	44 761,99	28 328,90
	dont 777 - Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 592 934,25	2 471 792,70
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	819 370,00	845 283,30
7816	reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
78662	Immobilisations financières		
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29		
7815	reprises sur provisions pour risques et charges	819 370,00	356 541,00
78173	reprises sur dépréciation des stocks		
78174	reprises sur dépréciation des créances		
78742	reprises sur provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations		
7865	reprises sur provisions pour risques et charges financières		
78665	valeurs mobilières de placement		
78153	reprises sur provisions pour charges de personnels liées au CET		488 742,30
78744	reprises sur provisions pour propre assureur		
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59		
79	Transferts de charges		
603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	11 833 313,41	14 003 242,56
	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	1 196 211,02	1 245 566,38
3R	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)		
RRCS2	Remboursements sur rémunération ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	3 958 763,41	3 420 247,69
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)		
	TOTAL DES PRODUITS	765 557 458,44	819 742 516,83
	DEFICIT PREVISIONNEL	0,00	0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	765 557 458,44	819 742 516,83
	RESULTAT COMPTABLE	25 524 935,48	20 957 036,93

(*) remboursement de frais par les activités suivies en comptabilités séparées pour les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

(**) ce chapitre concerne uniquement les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

(***) à justifier par l'établissement



Rapport Financier 2023

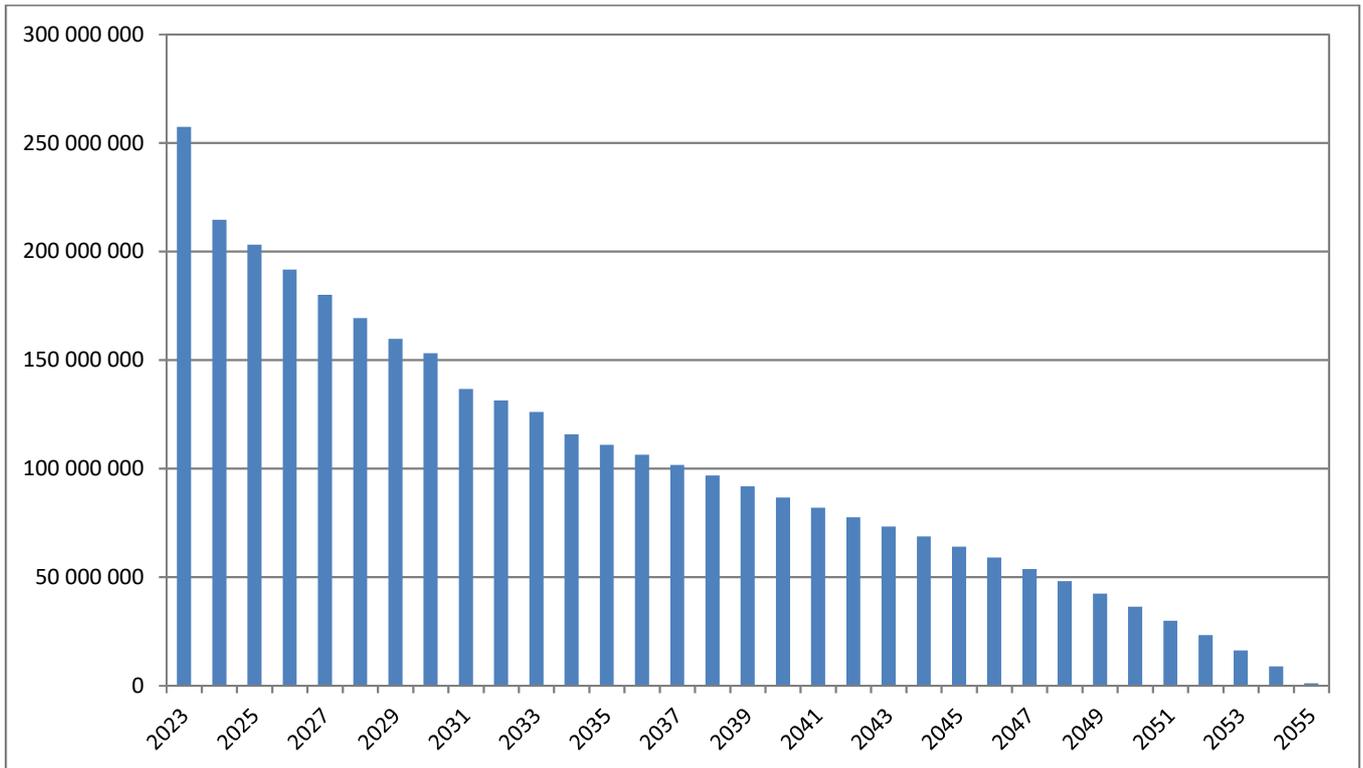
DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 38/46

Annexe 3

Profil d'extinction de la dette au 31/12/2023





Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 40/46

Annexe 4

Éléments de gestion relatifs aux mandats et titres de recettes

1. La dépense

	Budget principal	Budgets annexes	Total
Mandats (nombre de pièces budgétaires)	78 023	2 702	80 725
Lignes de mandats (nombre d'opérations budgétaires)	121 095	9 721	130 816

Source DelpheS

Le délai global de paiement des mandats pour les EPS doit, selon la réglementation en vigueur, être au plus de 50 jours après réception des factures, mémoires ou états de liquidation, établis par les créanciers.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Délai global de paiement en nombre de jours en moyenne	43,67	45,44	43,68	43,58	47,95	42,93

Source DelpheS – Données Budget principal

Aucune dépense n'a été comptabilisée à l'article 6711 « Intérêts moratoires et pénalités sur marchés » du budget principal et des budgets annexes en 2023.

2. La recette

	Budget principal	Budgets annexes	Total
Titres (nombre de pièces budgétaires)	856 599	4 548	861 147
Lignes de titres (nombre d'opérations budgétaires)	953 168	8 123	961 291

Le délai moyen de recouvrement (nombre de jours) pour les titres émis au titre de l'exercice N est de :

	2022	2023
Titres AMO (budget H)	9	10
Titres AMO (Budget E)	24	25
Titres AMO (Budget B)	31	24
Titres AMC et particuliers	30	20
Titres étrangers	18	10

Source DelpheS



Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 42/46

Annexe 5

Éléments de gestion relatifs au recouvrement des créances

Les résultats du recouvrement

Les résultats du recouvrement sont mesurés pour le budget principal par les taux bruts de recouvrement déterminés au 31 décembre de l'année pour les prises en charge de l'année courante et pour les prises en charge de l'année précédente. Ce dernier est considéré comme le plus significatif.

CHU – Budget principal - Sources DGFIP Delphes

	Taux brut sur ex. courant	Taux brut sur ex. précédent
31/12/2022	82,17	98,17
31/12/2023	84,59	97,34

CHU - EHPAD

31/12/2022	94,02	99,97
31/12/2023	94,44	99,99

CHU - USLD

31/12/2022	90,70	100
31/12/2023	95,02	100

CHU - Ecoles

31/12/2022	85,03	99,40
31/12/2023	79,55	99,12

Situation des restes à recouvrer (K euros) - Source CDG-IC5

	Hospitalisés et consultants	Caisses de S.S.	État	Département	Autres tiers-payants	Autres débiteurs	Total
2021							
Montant	6 298	106 045	426	301	13 133	112	126 318
Nombre de titres	43 821	32 580	561	345	61 978	71	139 356
Montant moyen	144	3 255	761	873	212	1 586	906
2022							
Montant	6 442	79 538	611	246	11 964	134	98 935
Nombre de titres	41 645	42 234	574	365	48 506	82	133 406
Montant moyen	155	1 883	1 064	674	247	1 631	742
2023							
Montant	6 968	79 687	695	319	12 172	275	100 116
Nombre de titres	42 940	42 789	671	282	49 105	78	135 865
Montant moyen	162	1 862	1 035	1 130	253	3 525	737

Restes à recouvrer par catégorie de débiteurs

2023	Hospitalisés et consultants	Caisses de S.S.	État	Département	Autres tiers-payants	Autres débiteurs	Total
% montant	7	79,6	0,7	0,3	12,2	0,3	100
% nombre de titres	31,6	31,5	0,5	0,2	36,1	0	100

Le montant global des restes à recouvrer 2023 progresse par rapport à 2022 et dépasse le seuil des 100 M€, la même tendance est observable pour le nombre de titres en restes. Cette situation est toutefois plus favorable que celle précédemment constatée en clôture 2021.

La dépréciation des créances (limitée aux débiteurs autres que publics)

Mécaniquement les montants à provisionner aux comptes 491 et 496 augmentent sensiblement.

Dépréciation des comptes de redevables (c/491)

Hospitalisés et consultants	4 270 638,70
Mutuelles et compagnies d'assurance	178 465,74
Divers autres tiers payants	90 501,12
Redevables non-résidents et non assurés à un régime d'assurance maladie en France ou dans un état membre de l'UE	11 057,77
Autres redevables – clients activités subsidiaires	
Total	4 550 663,33

Dépréciation des comptes de débiteurs divers (c/496)

Débiteurs divers	3 696 402,96
------------------	--------------

La constatation de l'irrecouvrabilité des créances

Les pertes sur créances irrécouvrables admises en non-valeur par l'établissement et comptabilisées en 2023 au compte 6541 s'élèvent à 593 673,94 €, tandis que le montant des créances éteintes comptabilisé au compte 6542 se limite à 26 622,21 €.

Les admissions en non-valeur concernent principalement des titres de recettes émis antérieurement à N-2 à l'encontre de personnes physiques ou morales de droit privé dont l'irrecouvrabilité est avérée par l'exercice de poursuites infructueuses. L'irrecouvrabilité des créances éteintes résulte en revanche d'une décision de justice et s'impose au créancier, elle est constatée sans condition d'ancienneté.



Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 45/46



Rapport Financier 2023

DAFCGF

Version n°1.0
du 15/05/2024

Page 46/46